

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7016</b>	De <b>M. Christophe Jerretie</b> ( La République en Marche - Corrèze )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Armées</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Armées</b>
<b>Rubrique &gt; défense</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Avenir des sites industriels de la défense de l'ex-GIAT de Tulle</b>	<b>Analyse &gt; Avenir des sites industriels de la défense de l'ex-GIAT de Tulle.</b>
Question publiée au JO le : <b>03/04/2018</b> Question retirée le : <b>17/04/2018</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. Christophe Jerretie attire l'attention de Mme la ministre des armées sur l'avenir des établissements emblématiques dans le domaine de la défense de la ville de Tulle que sont : Nexter Mechanics Tulle, le pôle graphique de Tulle et la 13ème base de soutien du matériel et détachement de Tulle, implantés sur le site de l'ancien géant de l'armement GIAT Industries. Annonces de restructuration, voire de dissolution, effectif en décroissance, faiblesse des investissements, telles sont les perspectives d'avenir de ces établissements, et ce en anticipation de la future loi de programmation militaire. En l'espèce, ces structures disposent d'un fort poids économique, d'une capacité d'emploi avérée ; leur disparition ne serait pas sans conséquence pour le bassin d'emploi et l'attractivité de la ville de Tulle. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser dans quelle mesure la future loi de programmation militaire pourrait avoir des incidences sur l'avenir même de ces sites tullistes.